

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020

Membres présents : B. BARDET, M. CANTIN, L. CARON, F. CHABERT, JP CORDENOD, JM CURNILLON, P. FAUVET, J. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, O. JOLY, R. MARECHAL, A. MONCEL, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, P. PARE, C. PUVILLAND, M. PUDDU, G. RAMAKERS, K SUTTER, JL REVEL, E. STUTZ, M. WIEL

Excusés : F. MEUROU pouvoir donné à B. BARDET, P. ROBIN

Absents : F. BOUDOURESQUE,

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 13 février 2020

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour

- Achats de parts dans le Groupement Forestier des bois de la côte
- Tarifs promotionnels camping

Le conseil donne son accord à l'unanimité

Approbation du dernier conseil municipal

Le compte-rendu est approuvé (3 abstentions pour absence)

Vote des comptes administratifs et de gestion

Les comptes administratifs ont été arrêtés et vérifiés avec la Trésorerie. L'adjoint aux finances prend la parole pour présenter les résultats.

Chaque conseiller a reçu un fascicule de présentation des résultats ainsi que le détail par compte des dépenses et des recettes.

RESULTAT DE CLOTURE (hors restes à réaliser)	Fonctionnement	investissement
Budget commune	639 517.05	1 401 793.62
Budget développement commercial	560 894.49	16 593.85
Budget camping	22 760.79	35 172.08
Réseau de chaleur	49 200.32	28 982.50

Mme le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal vote les comptes administratifs tels que présentés.

Mme le Maire explique que les comptes de gestion sont en concordance avec les comptes administratifs ; ils sont approuvés à l'unanimité.

Vote du budget

Depuis le débat d'orientations, quelques réajustements ont été effectués suite au contrôle avec les chiffres de la trésorerie. Pas de grands bouleversements par rapport à ce qui a été présenté précédemment. Le budget communal de fonctionnement s'équilibre à 2 729 123.48 € et la section d'investissement à 3 533 037.19 € grâce à un virement de la section de fonctionnement de 772 000 €.

Budgets annexes

Les propositions d'inscriptions budgétaires pour les budgets annexes sont présentées en équilibre avec un nouvel emprunt de 250 000 € pour les travaux du camping qui sera réalisé en fin d'année.

Camping	budgets	remarques
Fonctionnement	132 130	
Investissement	443 288.87	Remplacement des chalets + réaménagement
Développement commercial		
Fonctionnement	617 592.68	
Investissement	619 266.68	Projet sur Cuisiat
Réseau de chaleur		
Fonctionnement	127 780.32	
Investissement	67 232.50	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les budgets annexes à l'unanimité tels que présentés.

Vote des subventions

Madame le Maire fait état des dossiers reçus et propose les subventions suivantes :

Associations		
ADAPA	600,00 €	
ADMR Bresse Revermont	600,00 €	
FSL	782,00 €	
Association Repas	300,00 €	
Centre de Loisirs	22 000,00 €	<i>Le centre de Loisirs a déposé une demande de 28000 €. Les recettes ont diminué du fait de la baisse de fréquentation et de la diminution des aides de la CAF. Les charges de personnel sont incompressibles et le coût des transports est très élevé. Pour assainir sa situation financière, l'Association a donc décidé d'augmenter les tarifs et de ne pas remplacer dans un proche avenir les départs en retraite. Mme Le maire propose de reconduire la même subvention que l'année dernière et de refaire un point financier à fin juin.</i>
Cantine scolaire (mise à dispo personnel)	21 000,00 €	

Amicale des Pompiers	1 500,00 €	
Comité des fêtes - feu d'artifice	7 000,00 €	<i>Financement du feu d'artifice et d'une animation pour la soirée du 15 aout</i>
Musicollines	8 200,00 €	
Comité de fleurissement	4 000,00 €	
PRF (Foot)	1 000,00 €	
Mad fest	2 000,00 €	
Association pompiers Coligny	300,00 €	
Triathlon	5 000,00 €	<i>le budget camping ne prendra pas en charge les 1 000 € supplémentaires habituels, cette somme sera assumée par le budget général</i>
Prévention routière	100,00 €	
Mont châtel	2 000,00 €	
association Mille Pattes	2 500,00 €	<i>participation pour le financement d'un spectacle d'un montant de 3 500 €</i>
Total	78 882,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions telles que listées ci-dessus.

Document Unique

Le document unique (ou DUERP) recense l'ensemble des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles auxquels sont exposés les agents pendant leur activité.

L'élaboration et la mise à jour de ce document s'imposent à tout employeur dont l'entreprise emploie au moins un salarié, et cela depuis le décret 2001-1016 du code du travail, datant du 5 novembre 2001. Cet outil permet de transcrire les résultats de la démarche de prévention des risques professionnels pour les travailleurs de la structure et de la pérenniser. Le document unique doit être mis à jour au minimum une fois par an et lors de tout changement de situation.

L'objectif principal du document unique est de permettre aux agents de la collectivité d'avoir accès aux informations sur les risques auxquels ils sont exposés et les mesures prises par la collectivité pour les éviter ou les limiter.

Depuis fin 2018, une commission communale composée d'élus et d'agents a travaillé sur ce sujet, accompagnée du Cabinet AP CONSILIS qui a visité les lieux et interrogé le personnel. Le rendu a été livré en octobre 2019 et a été transmis pour avis au comité technique du centre de gestion qui a rendu un avis favorable. Il convient maintenant de faire approuver ce document unique par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Document Unique et autorise Mme le Maire à initier toutes les actions recommandées.

Acquisition de parts Groupement Forestier les Bois de la Côte

Madame le Maire informe le conseil qu'un propriétaire propose de céder à la commune 1250 parts au prix de 2735 € frais compris (1,80 € la part et 485 € de frais). Si cette acquisition est réalisée, la commune possèdera plus de 37 % des parts de ce groupement forestier (10 781 + 1250 = 12 031 parts sur les 32 114 existant dans le groupement).

Après en avoir délibéré, considérant qu'il est important d'avoir une maîtrise dans la gestion des bois, le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat de ces parts et autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Tarif promotionnel plate-forme Air b n b

Suite à l'acquisition de nouveaux locatifs, et afin de promouvoir le camping en basse saison, il est proposé de compléter les conditions tarifaires proposées sur la plate-forme Air b n b comme suit :

Prix / nuit	Prix de base	Tranche Basse	Tranche Haute
Mobil home 3 chambres	90 €	80 €	110 €
Impala lodge 2 places	30 €	25 €	35 €
Lodge 5 places	70 €	60 €	85 €
Mobil home communal	60 €	45 €	70 €
Mobil home 2 chambres	70 €	60 €	85 €

Remise pour tous ces tarifs

- 20 % aux 3 premières réservations
- 15 % pour une semaine
- 50 % pour 1 mois

Des frais de service de 2.40 € sont retranchés par Air bnb à chaque facturation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les conditions tarifaires telles que proposées ci-dessus.

Point sur les travaux

Mairie de Treffort : les travaux avancent. Le parquet de la salle des mariages va être réalisé très prochainement, après un ragréage nécessaire. Les derniers choix (mobiliers, vaisselle, signalétique, ...) sont pratiquement terminés. La commission de sécurité devrait pouvoir passer aux environs de mi-avril. Les services pourraient emménager début mai dans les nouveaux locaux.

Grange du Pin : à ce jour, 10 des 13 hébergements sont arrivés sur place. Il reste à les stabiliser, à réaliser les branchements, puis à terminer les abords.

Assainissement : les derniers branchements sont en cours. Les travaux de réfection de la voirie chemin de Champ Bouilloud et chemin de Bret sont programmés.

Tour des commissions

semaine sans écran du 4 au 7 mai : un appel a été fait auprès des parents et des associations. La semaine sera clôturée par un spectacle de marionnettes.

résidence autonomie : il reste 6 logements vacants. La commission visitera la maison de retraite de Villereversure pour travailler la transition lorsque les personnes deviennent dépendantes et qu'il n'est plus possible de les garder à la résidence autonomie.

culture : 16 participants pour la soirée « et si on sortait ensemble ». Les 2 animations du 15 février (conte et atelier graphique) ont réuni une quarantaine de personnes.

Services techniques : Face à un absentéisme conséquent, un nouvel agent communal a été recruté et commencera le 2 mars. Suite à plusieurs tentatives de recrutement décevantes, l'équipe a besoin d'être stabilisée. Jean-Louis REVEL, élu en charge des services techniques, se chargera de la planification des travaux en liaison avec le chef d'équipe.

Questions diverses

Madame le maire informe le conseil que plusieurs particuliers d'un quartier de Montmerle ont fait une demande d'acquisition d'une petite voie communale. Elle donne lecture d'un courrier d'un de ces riverains et précise qu'actuellement, un bien est en cours d'acquisition. Une certaine mésentente existe entre ces particuliers et afin d'éviter tout malentendu, elle propose de rester prudent avant de donner un quelconque accord. De toute façon, même si cette voie ne dessert qu'une seule parcelle, elle appartient au domaine public et devra être déclassée.

Tenue des bureaux de vote pour le dimanche 15 mars

	Treffort	Cuisiat	Pressiat
Président	Monique WIEL	Alain MONCEL	J-Louis REVEL
7h30 à 13h	J. GAUGE, K. SUTTER, E. STUTZ	JL LEBOEUF, M. PUDDU, JM CURNILLON	P. FAUVET, B. BARDET, F. MEUROU
13h à 18h dépouillement	L. CARON, R. MARECHAL, F. CHABERT	JP CORDENOD, O. JOLY, + 1 poste à pourvoir	C. PUVILLAND, M. HARNAL, Y. LAURENT

Soirée Miss 15-17 Rhône Alpes : La commune est relancée pour accueillir cette manifestation à l'automne prochain (samedi 17 octobre), dans la salle des Fêtes de Treffort. Certains conseillers ne cautionnent pas ce genre de manifestation, néanmoins, celle de l'année dernière ayant été appréciée du public et compte-tenu de son rayonnement au niveau régional, un accord sera donné.

Remerciements : Mme le maire remercie l'Assemblée pour l'implication et le travail fourni pendant ces 6 dernières années. Elle remercie également les conjoints car c'est aussi grâce à eux que les élus ont pu prendre sur leur temps pour assumer leur mandat. Des remerciements sont également adressés à X. Chirol et C. Sellier pour leur travail au quotidien et leur présence aux réunions de conseils et à N. Levrier pour son relais auprès de la presse locale.

La séance est levée à 22 H 15

L'ensemble des éléments budgétaires (comptes administratifs, comptes de gestion et budgets sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture)